

Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **37 (1957)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial

La surprise causée par la nature des mesures prises par le gouvernement français en faveur du commerce extérieur et les incertitudes qui se sont manifestées quant à leurs incidences et leurs applications ont maintenant perdu de leur acuité.

D'une façon générale, les milieux intéressés au commerce avec la France ont admis la nécessité, pour remédier à une situation exceptionnelle, de mesures qui l'étaient tout autant. On peut même affirmer qu'après tant d'hésitations et de palliatifs, les décrets du mois d'août apparaissaient comme une étape originale pouvant conduire au redressement du commerce extérieur français. Ils supposaient des sacrifices qu'on était prêt à accepter.

Cependant, il est regrettable de constater qu'un grand malentendu a pris corps dans l'esprit des clients et fournisseurs étrangers de la France. Les clients pensaient que tous les prix français allaient baisser pour eux de 20% et s'en réjouissaient, alors que les fournisseurs croyaient que leurs prix allaient monter de 20% et s'en inquiétaient. Or, dans les deux cas, la majorité se trompait.

Notre Chambre de commerce s'est efforcée de remplir au mieux son rôle d'information en exposant en Suisse le phénomène français, mais surtout en donnant à ses membres toutes les explications nécessaires à la compréhension des textes, parfois peu clairs.

Nous avons été assaillis de questions : pourquoi des mesures transitoires n'avaient-elles pas été prévues ? Pourquoi les organismes chargés d'appliquer les décisions gouvernementales étaient-ils dépourvus de moyens techniques leur permettant de les appliquer avec efficacité ? Pourquoi l'occasion n'était-elle pas saisie de réaliser les réformes prévues par le décret du 28 mai 1957 ? Pourquoi même, l'importance capitale du commerce extérieur étant reconnue, une simplification radicale des processus administratifs n'était-elle pas décidée ?

Toutes ces questions pouvaient se poser en raison de la soudaineté des décisions gouvernementales, qui ont pris certains secteurs de l'administration française elle-même au dépourvu. Nous nous sommes efforcés, dans la mesure de nos moyens, de répondre à plusieurs d'entre elles, qui d'ailleurs ont déjà reçu un début de solution.

Il faut regretter toutefois qu'à l'étranger les imprécisions de ces mesures et les malentendus qui en découlaient aient créé un climat de désarroi et d'incompréhension peu favorables à la France.

Qu'opposer à cela ? « Qu'a-t-on jamais fait de la tristesse », disait déjà Bernanos. A quoi donc servirait une position de critique systématique ? Ne vaut-il pas mieux se mettre à l'écoute de la France qui bouge et qui vit, de la France industrielle dont l'expansion éclate aux yeux de qui voyage à travers villes et provinces, de la France peuplée de techniciens, d'économistes, de commerçants jeunes et réalistes, de la France de la Caravelle et de l'Atar, de la France audacieuse qui construit pour aujourd'hui et pour demain ?

Et demain, c'est le marché commun, pour lequel la France se devait de préparer son économie, même par des mesures dont les répercussions peuvent bousculer certaines traditions. Car, contrairement à l'opinion générale, l'intention de ces décisions n'était pas de marquer un pas en arrière, mais de préparer l'harmonisation de l'économie française sur le marché européen.